

RAPPORT AUX CANADIENS SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE AVRIL 2020

Conduite des juges

- Le Conseil œuvre sans relâche à l'administration d'un processus d'examen efficace et diligent de toutes les plaintes déposées contre des juges. Quatre-vingts pour cent de toutes les plaintes déposées au Conseil sont étudiées dans les 3 mois qui suivent. Certains dossiers peuvent s'avérer plus complexes et prendre plus de temps à examiner. D'avril 2019 à mars 2020, le Conseil a examiné 648 dossiers, dont 335 étaient, dès le départ, des plaintes. Durant la même période, le Conseil a clos 292 dossiers de plainte, dont 270 lors d'un premier tri. Vingt-deux dossiers ont été déferés à un membre du comité sur la conduite des juges. Un comité d'enquête est actuellement saisi d'une [affaire](#).
- Le Conseil continue de collaborer avec l'Association canadienne des juges des cours supérieures pour inciter le gouvernement à entamer les révisions qui s'imposent à la *Loi sur les juges*. Ces révisions apporteront plus de clarté et d'efficacité au processus d'examen de la conduite des juges. Les membres du Conseil étaient heureux de constater que ces révisions étaient prévues dans la lettre de mandat du ministre de la Justice et ils espèrent qu'une nouvelle mouture de la loi sera bientôt proposée.

Formation des juges

- Le Conseil a continué de jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que la magistrature de nomination fédérale ait accès à une formation efficace, continue et de qualité supérieure. Le Conseil et l'Institut national de la magistrature ont recommandé au Parlement des modifications au projet de loi C-5 (formation sur le droit relatif aux agressions sexuelles) qui garantissent le maintien d'une formation tenant compte du contexte social dans tous ses programmes clés, tout en laissant la formation des juges entre les mains d'un pouvoir judiciaire indépendant. Il a en outre été recommandé que tous les gouvernements travaillent ensemble pour apporter cette formation aux juges des cours provinciales et territoriales.
- De janvier 2014 à décembre 2019, le Conseil a agréé 41 sessions de formation sur le droit relatif aux agressions sexuelles, sessions données par l'INM. Certaines sessions s'étendaient sur plusieurs jours. De plus, 15 sessions supplémentaires portaient sur des questions connexes, telles que la violence familiale, la traite des personnes, les droits des victimes et les traitements qui tiennent compte des traumatismes. Au cours des exercices financiers de 2019 et de 2020, 60 juges de nomination fédérale de toutes les régions du Canada ont suivi un programme de 5 jours sur le droit, les compétences et le contexte social en matière d'agressions sexuelles.

Principes de déontologie judiciaire

- La population canadienne s'attend à ce que leurs juges se conforment aux normes déontologiques les plus élevées, tant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle. Le guide *Principes de déontologie judiciaire* publié par le Conseil fournit des conseils dans les domaines considérés comme essentiels en ce qui concerne les juges. Les conseils sont basés sur 5 principes : indépendance judiciaire ; intégrité et respect ; diligence et compétence ; égalité ; impartialité. Tout comme la société évolue, ainsi en est-il du travail des juges. Le Conseil a récemment consulté le public, les juges et de nombreux intervenants au sujet des principes qui fourniront des orientations applicables à l'évolution du rôle des juges.
- Une édition révisée des *Principes de déontologie* est prévue pour la fin de 2020; le guide contiendra de nouveaux conseils sur le perfectionnement professionnel, le retour à l'exercice du droit après une carrière dans la magistrature, la gestion d'instance, les conférences de règlement, l'autoreprésentation en cour, les médias sociaux et l'intéressement du public.

Accès à la justice

- La population canadienne doit pouvoir avoir l'assurance que l'accès à la justice signifie non seulement la sauvegarde de la primauté du droit, mais aussi l'accès de tous à une justice rapide et efficace, partout au pays. L'efficacité de l'appareil de justice favorise un accès amélioré à la justice à un coût réduit.
- Le Conseil est en train d'élaborer des lignes de conduite nationales et un guide de pratiques exemplaires pour la gestion d'instance en matière pénale, civile et familiale, ce qui fournira aux tribunaux des outils supplémentaires pour augmenter le rendement et l'uniformité. Le volet consacré aux pratiques exemplaires pour la gestion d'instance en matière pénale devrait paraître vers la fin de 2020, et sera suivi des autres volets consacrés aux instances civiles et familiales.

Gestion des comités et Communications

- Le Conseil a une structure de gouvernance bien établie fondée sur un certain nombre de comités permanents et spéciaux composés de juges en chef, de juges puînés et d'experts. Chaque comité a un mandat clair; ensemble, les comités participent à la réalisation des travaux du Conseil. Au cours des 12 derniers mois, le secrétariat du Conseil a rendu des services de soutien pour 32 réunions ainsi que 17 téléconférences, tout comme des services de planification et de coordination et des services de documentation pour ce qui est du suivi, ainsi que des services d'appui aux présidences des comités.
- À la base d'une grande partie des travaux du Conseil se trouvent les communications de rayonnement réalisées au moyen d'un site Web moderne et convivial et du maintien de relations constructives et réceptives avec les journalistes. Au cours des 12 derniers mois, le Conseil a diffusé 15 communiqués et a répondu à des dizaines de demandes des médias et d'interviews.